

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021

COMPTE-RENDU

Présents : M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, M. CACHELOU Frédéric, Mme CAPPICOT Fuensanta, M. CASENAVE Joseph, M. CASTEIGNAU-CAMPAGNET Sébastien, M. GUIRAUTE André, M. LARRENSOU Xavier, Mme LESPINASSE Annie, M. MOULIA François

Monsieur le Maire annonce le début de la séance, plusieurs délibérations un peu formelles, puis un bilan sur le pastoralisme sera distribué à chacun.

DELIBERATION 1 VOIRIE 2021-2024 Passation accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie 2021-2024

Nouvelle délibération pour la voirie 2021-2024 pour pouvoir autoriser la passation de l'accord cadre.

C'est l'APGL qui s'occupe de faire l'appel d'offre pour toutes les communes de la Vallée.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

La délibération est votée à l'unanimité.

DELIBERATION 2 EAU TARIFS 2021

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de l'eau pour l'année 2020.

Il rappelle que le budget eau étant équilibré, il n'y aura pas d'augmentation sur le prix de l'eau cette année.

Les redevances 2020 de l'Agence de l'eau n'ont pas augmenté pour 2021.

Le Maire propose de garder les mêmes tarifs que pour 2020.

La délibération est votée à l'unanimité.

DELIBERATION 3 BOIS TARIFS 2021

Le coût du transport augmente chaque année, on propose d'augmenter de 1 € le m³ de bois pour la commune et pour Lhers, afin d'équilibrer l'opération.

L'an dernier nous avons eu un excédent, qui est dû au fait d'avoir acheté du bois à la commune de Borce.

La délibération est votée à l'unanimité.

Monsieur CASTEIGNAU émet l'idée de laisser le bois sur le lieu d'abattage, peut-être ce serait une solution pour réduire les coûts.

Monsieur le Maire indique qu'il y a des gens qui ont renoncé à leur commande de bois cette année, alors qu'il est descendu sur la plateforme des Arcats.

DELIBERATION 4 BACADES TARIFS 2021

Monsieur le Maire rappelle les tarifs pour l'année 2020.

Il propose de ne pas augmenter ces tarifs, car ils sont bénéficiaires pour la Commune.

La délibération est votée à l'unanimité.

DELIBERATION 5 COVID annulation des loyers des professionnels de la restauration, mois d'avril 2021

Nous avons connu un nouveau confinement qui a touché cette fois-ci les structures de restauration et d'hébergement.

Nous proposons de suspendre les loyers d'avril pour Pizzaspe, Maison Despourrins, Gîte de Lhers et L'Evasion.

Pour l'hébergement, à un moment donné, il était accessible mais dans un rayon de 10 kms, situation incohérente ; du coup, ils n'ont pas eu le droit à indemnisation pour cause de confinement.

La délibération est votée à l'unanimité.

DELIBERATION 6 CCHB compétence mobilité

Monsieur le Maire rappelle que le powerpoint de présentation de la CCHB a été envoyé à tout le conseil en avril.

C'est la loi d'organisation des mobilités qui a été votée et qui offre plusieurs options pour prendre la compétence mobilité : les régions, les communautés d'agglomération, les communes de plus de 10000 habitants (comme Oloron par exemple). Il y aura des zones blanches dans lesquelles on ne sait pas qui va se positionner, si ce n'est une collectivité.

La CCHB avait plusieurs possibilité :

- Soit se rassembler avec le Pays de Béarn, l'agglomération de Pau, et de leur laisser la compétence mobilité,
- Soit de prendre la mobilité et la taxe de financement qui va avec, taxe prise sur les entreprises de +11 salariés,
- Soit laisser la compétence mobilité à la Région.

La CCHB souhaite récupérer la compétence mobilité et la taxe qui va avec.

La taxe sur Oloron est de 0.55 %, alors que sur l'agglomération de Pau elle est de 1.8%.

Monsieur GUIRAUTE demande si la commune peut garder cette compétence. Monsieur le Maire répond que non, il faut plus de 10 000 habitants.

Il faut que toutes les communes répondent favorablement pour la CCHB prenne la compétence mobilité.

VOTE : 11

POUR : 6 (M. BARRAUD, M. BERGEZ, Mme LESPINASSE, Mme CAPPICOT, M. ASSERQUET, M. MOULIA)

CONTRE : 5 (M. CACHELOU, M. GUIRAUTE, M. CASTEIGNAU, M. CASENAVE, M. LARRENSOU)

DELIBERATION 7 CCHB groupement de commandes permanent

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Il explique que le groupement de commandes permanent permet d'éviter de délibérer à chaque proposition de groupement de commandes.

En cas d'adhésion au groupement de commandes permanent, la commune ne sera pas obligée de répondre positivement à toutes les propositions de groupement de commandes qui nous seront faites.

Ex : pour le contrôle obligatoire des extincteurs, le groupement permettrait d'obtenir une réduction de 40% environ.

VOTE : 11

POUR : 6 (M. BARRAUD, M. BERGEZ, Mme LESPINASSE, Mme CAPPICOT, M. ASSERQUET, M. MOULIA)

CONTRE : 5 (M. CACHELOU, M. GUIRAUTE, M. CASTEIGNAU, M. CASENAVE, M. LARRENSOU)

DELIBERATION 8 BIEN SANS MAITRE A392 JOUERS

Après plusieurs recherches effectuées auprès du service du cadastre, du service de la publicité foncière, du service des archives départementales restées sans succès, il s'avère que la parcelle A392 n'a aucun propriétaire connu.

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à exercer le droit de propriété de la commune sur la parcelle A392.

Cette petite parcelle pourrait servir à faire du stationnement et de dégager la route.

La délibération est votée à l'unanimité.

DELIBERATION 9 CADATRE CORRECTION PARCELLE G290 M. ROCHET

Ce problème de cadastre avait été soulevé par M. GUIRAUTE André. La propriété de M. et Mme ROCHET empiète sur le domaine public.

Après quelques recherches, M. ROCHET nous a signalé avoir adressé il y a 3 ou 4 années un courrier à la Mairie pour corriger ce souci, courrier resté sans réponse.

Monsieur le Maire propose de vendre la partie empiétant sur le domaine public, d'une contenance de 29m², à M. et Mme ROCHET au prix de 1€ le m². Ces derniers prendront en charge les frais de notaire et de géomètre.

La délibération est votée à l'unanimité.

DELIBERATION 10 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Nous avons retiré les demandes de subventions des associations caritatives, estimant que ces demandes concernent le CCAS de la Commune.

M. le Maire donne lecture de toutes les propositions de subvention pour l'année 2021.

Il précise qu'il y aura une discussion avec le Comité des fêtes pour connaître ce qui peut être envisagé cette année.

Il explique que l'Association CHAVABIEN, est la nouvelle association qui s'occupe de la stérilisation des chats errants sur la commune.

Le total des subventions est de

Nous n'avons peut-être pas reçu toutes les demandes.

M. GUIRAUTE signale qu'il manque celle des Phonies Bergères. Nous devrions la recevoir prochainement.

M. LARRENSOU demande si la commune a reçu une demande de subvention pour la Fête du fromage.

M. le Maire explique qu'il y a eu une demande de la fête du fromage de Léés-Athas, et une de la fête du fromage d'Etsaut.

M. le Maire explique qu'après discussion, il a décidé de ne subventionner aucune de ces deux associations.

M. CACHELOU demande à être informé des demandes qui ont été refusées.

VOTE : 11

POUR : 10

CONTRE : 1 (M. LARRENSOU)

BILAN SUR LE PASTORALISME

Un dossier est distribué à chacun des membres du conseil :

- Un bilan des demandes d'écobuage 2020-2021 : certaines autorisations n'ont pas été réalisées car elles sont dans le Parc National et en attente de l'accord de ce dernier ; mais la plupart des demandes ont été réalisées.
- L'état récapitulatif des bacades 2020 et 2021.
- Des propositions de stage
- L'arrêté des dates d'estives pris en août 2020. Cet arrêté étant valable à compter de la saison 2020, il n'est pas nécessaire de redélibérer chaque année.
- La signalétique pastorale : avec le devis des panneaux choisis. Elle sera mise en place par l'IPHB début juillet.

Les travaux qui sont en cours actuellement et qui font suite aux réunions du mois d'octobre avec les éleveurs, il y a :

- Deux barrières canadiennes vont être modifiées à Lhapre et à Bergout : mise en place de rouleaux à la place des grilles, pour éviter que les bêtes coincent leurs pieds dedans.
- Les parcs de contention ont été repris ou agrandis à Aumet et à Bergout, ils le seront un peu au Caillau, c'est en attente de l'autorisation du Parc
- Le chemin de Bergout a été repris par Louis MARQUES,
- Les cabanes ont été nettoyées. M. le maire précise que la cabane de Bergout était « un dépôt d'ordures », elle a été vidée par les employés communaux, et nettoyer au Karcher par l'entreprise Estivade. Le nettoyage de la cabane d'Aumet est en cours.
- La rénovation de la cabane de Liet est également en cours, il faut refaire tout le toit qui s'est

écroulé.

- Tous les chauffe-eaux des cabanes sont en cours de changement, ils sont mis aux normes
- La commune a acheté des piquets et du barbelé pour les Escurets, à la demande du berger, M. CHABALGOITY
- La commune a demandé l'inscription au programme 2022 de la rénovation de plusieurs sources : Caillau, Bergout et La Laiterine.
- Le pâtre a été recruté, c'est Aurore LEFILLEUL, il y aura un stagiaire -berger avec elle.

M. CACHELOU demande si la pâtre montera avec des enfants en estive. Monsieur le Maire indique qu'elle montera avec ses enfants, la commune a réaménagé la cabane et acheter plusieurs matelas. Les problèmes d'eau potable à la cabane ont été expliqués à Mme LEFILLEUL, la commune s'est proposée à lui acheter des bouteilles d'eau.

M. CACHELOU explique qu'il y a deux problèmes d'eau différent : à Bergout c'est la qualité de l'eau et à La Laiterine c'est le manque d'eau.

M. CACHELOU remercie le Maire pour cette présentation et ces documents sur le pastoralisme qu'il avait demandés lors d'un précédent conseil.

Pour les dates de début et de fin d'estives, M. le Maire explique que l'arrêté pris en 2020 est valable à compter de 2020, il n'y a donc pas besoin de redélibérer.

Monsieur CACHELOU prend la parole pour discuter d'un courrier qui a été adressé à la commune, de la part de M. DOMINIQUE, cousin de M. CAMY, pour demander à transhumer sur Lhers.

Il trouve le délai de réponse vraiment important, ce courrier date de décembre 2020, et a reçu une réponse mi-mai 2021.

M. le Maire explique qu'ils ont eu plusieurs fois des conservations téléphoniques avec ce monsieur, M. ASSERQUET l'a rencontré, pour lui dire qu'avant de répondre à sa demande, la commune devait connaître le nombre de bêtes qui allaient monter.

Il précise également qu'il y a eu une première réponse pour lui expliquer que la commune attendait de connaître le chargement des estives avant de lui répondre.

M. CACHELOU estime que c'est un faux prétexte et qu'il vaut mieux dire directement non à la personne. Une réponse si tardive ne permet pas au demandeur de trouver une autre solution pour ses bêtes.

M. le Maire explique que l'estive de la Cuarde est chargée.

M. CACHELOU indique que sur l'étude de l'IPHB de 2015, la Cuarde était déjà chargée, ce qui n'a pas empêché certains éleveurs d'Accous de doubler leur cheptel.

M. Le Maire réfute ces informations : il prend pour exemple le chargement communal des chevaux :

En 2017 = 87 juments - En 2018 = 94 juments - En 2019 = 97 juments - En 2020 : 107 juments

Ce qui fait 20 juments de plus en 4 années.

Par contre pour les « extérieurs », on passe de 99 juments en 2017 à 205 juments en 2020.

M. CACHELOU demande les chiffres sur La Cuarde uniquement.

Monsieur le Maire présente donc les chiffres de la Cuarde et plus précisément les chiffres de la

GAEC D'ARRECHAU qui semble poser problème :

64 équins en 2020, 67 en 2021.

Par contre les autres éleveurs, cela augmente.

C'est pour cela que nous avons lancé une étude sur La Cuarde pour connaître les parcours, les taux de charge communaux et « extérieurs ».

M. CACHELOU estime que si l'estive est trop chargée pour un nouvel éleveur, comme M. DOMINIQUE, il faut également empêcher les augmentations du nombre de bêtes des éleveurs en place.

M. MOULIA rappelle que le résultat de l'étude nous montrera la situation et des décisions seront alors à prendre.

M. le Maire rappelle que la mairie a reçu deux autres demandes d'estives cette année.

M. CACHELOU alerte le conseil sur l'ambiance qui règne entre les éleveurs, Il existe une vraie pression sur certains éleveurs, qui finissent par partir, comme M. GOUIN, qui a subi des pressions de M. ELGOYHEN pendant deux ou trois années avant de finir par partir.

M. le Maire et M. ASSERQUET précisent que M. GOUIN n'a fait aucune demande d'estives pour cette saison.

M. CACHELOU demande aux conseillers de ne pas « être trop naïfs ».

M. ASSERQUET demande à M. CACHELOU s'il y avait eu un accord avec Laruns pour que les vaches montent à Iseye avant la date ?

M. CACHELOU répond qu'à sa connaissance il ne connaît pas d'accord.

M. ASSERQUET précise qu'un adjoint de Laruns lui a confirmé l'existence de cet accord, accord verbal.

Les vaches de Laruns pourraient monter avant les dates à Iseye, en contrepartie il y aurait les autorisations pour passer la piste du Bitet.

M. CACHELOU répond qu'il a été une fois à Laruns pour une histoire de chevaux.

Et qu'historiquement, les vaches montaient plus tôt à Iseye. M. ASSERQUET ajoute que ces vaches n'allaient pas jusqu'à La Laiterine auparavant.

M. le Maire indique qu'il faudra aborder le sujet de la chasse lors d'un prochain conseil municipal.

M. CASTEIGNAU explique la situation : ils vont changer les statuts de l'association de chasse et certaines personnes pensent qu'ainsi des membres vont être sortis de l'association. L'assemblée générale a lieu ce soir, cette modification des statuts a pour but de protéger les membres.

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu en mairie 5 personnes qui se sentent exclus.

Il rappelle que l'association de chasse est une association loi 1901 dans laquelle la mairie n'a pas à intervenir.

Mme LESPINASSE informe le conseil que pour la rénovation du gîte d'étape et de séjour Despourrins, l'architecte a été choisi : Mme TORCAL, architecte sur Oloron. Le projet du gîte avance.

M. GUIRAUTE demande des nouvelles sur le dossier de l'église.

M. le Maire explique qu'un devis pour les réparations liés au dégât des eaux et un autre devis pour la 1^{ère} phase de travaux ont été demandés.

Une fois que nous aurons reçu ces devis, nous ferons une présentation publique de l'étude, probablement en septembre. Nous avons vu avec l'association Partage et culture pour qu'ils s'occupent de la présentation, et également avec M. Pierre MOULIA pour voir s'il pouvait y avoir des souscriptions auprès de paroissiens. Ensuite il faudra monter un dossier de demande de subvention.

La séance est levée à 20h19.